

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020****Délibération n°DL2020_060 : Budget principal - Vote du budget primitif 2020**

Date de la convocation : 16/07/2020

Date d'affichage : 04 AOUT 2020

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de juillet à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, en raison des contraintes sanitaires « covid », sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine ULBADI, Alain YBERT, Christian ZEDET.

ETAIENT REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : Claude BOMPAR par Michel CHARABOT, Pierre BORNET par Caroline COLLET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude CEPPI après la délibération n°097, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°085, Jean-Marc GARNIER après la délibération n°093, Roger MISSENTI après la délibération n°088, Christian ZEDET après la délibération n°084.

ONT DONNE POUVOIR : Marie AMMIRATI à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Claude CEPPI à Gérard BOUCHARD à partir de la délibération n°98, Henri CHIRIS à Raoul CASTEL, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Maxime COULLET à Jérôme VIAUD, Gérard DELHOMEZ à Marc COMBE à partir de la délibération n° 086, Anne-Marie DUVAL à Nicolas DOYEN, Annie FRECHE à Christiane REQUISTON, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON à partir de la délibération n°094, Karine GIGODOT à Philippe BONELLI, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°089, Claude SERRA à Jean-Marc MACARIO, Christian ZEDET à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°085.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Brigitte LUCAS, David VARRONE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 23 JUILLET 2020	DL2020_060
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Budget principal - Vote du budget primitif 2020	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté de voter le budget primitif 2020 du budget principal dont l'examen et l'adoption sont retardés du fait de la crise sanitaire.	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid19, dont l'article 4 prévoit la possibilité de repousser l'adoption du budget 2020 au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été tenu lors de la séance du 28 février 2020 du conseil de communauté ;

Considérant qu'en application de l'article 107 de la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget ;

Le budget principal pour l'exercice 2020 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse se présente comme ci-joint avec reprise définitive des résultats dégagés par l'exercice 2019. La maquette budgétaire complète de ce budget a été adressée aux conseillers communautaires en pièce jointe des convocations de ce conseil de communauté.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magalie CONESA, Patrick ISNARD, Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ci-joint, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.


Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20200723-DL2020_060-BF

Regu le 04/08/2020